



# Droit au Logement

« Fédération Droit Au Logement » - 29 Av Ledru-Rollin 75012 Paris

Contact : [sec@droitaulogement.org](mailto:sec@droitaulogement.org) • 0140279298

<https://www.droitaulogement.org> • [www.facebook.com/droitaulogement](https://www.facebook.com/droitaulogement) • [www.instagram.com/federationdal/](https://www.instagram.com/federationdal/)

## Revendications portées par le DAL à l'approche des Municipales 2026

La crise du logement ne cesse de s'aggraver, particulièrement dans les zones tendues, les zones urbaines et/ou touristiques. Cette crise, alors que le pays n'a jamais été aussi riche, est la conséquence des politiques publiques, qui depuis 40 ans soutiennent la rente locative et la cherté du logement. Les politiques nationales du logement, mais aussi les politiques d'urbanisme locales sont menées au détriment des classes populaires, des jeunes, des personnes vulnérables, des migrants...

Cette crise du logement cher, se traduit par une augmentation sans précédent du nombre de sans-abris, alors que sont recensés 3 millions de logements vacants dont 1,35 millions depuis + de 2 ans, faute de mesures efficace pour réduire le nombre et y loger des personnes sans-abris et mal-logées.

Le nombre de demandeurs HLM bat chaque année un nouveau record historique, tandis que la production de nouveaux logements sociaux se réduit sous le coup des politiques de rigueur et des ponctions de l'état dans les caisses du logement social.

Les expulsions locatives n'ont jamais été aussi nombreuses, car les loyers deviennent inaccessibles : en 1973 les locataires consacraient en moyenne 10 % de leurs revenus au loyer. C'est près de 30 % aujourd'hui, en moyenne dans le secteur privé, tandis que la fraude aux rapports locatifs pratiquée par des bailleurs sans scrupule, ou leur mandataire s'étend impunément...

Les élections municipales de 2026 interviennent après 9 ans de politiques du logement brutales qui ont fragilisé les droits des locataires, accéléré les expulsions locatives, augmenté le coût des loyers, criminalisé l'habitat de survie, précarisé les statuts locatifs, piétiné les droits des locataires, des mal-logés et des sans-abris tels que DALO et le droit à l'hébergement, soutenu le développement incontrôlé de la fraude aux rapports locatifs et des locations touristiques de courte de durée, ainsi que la chasse à l'habitat de survie..

## LES POLITIQUES MUNICIPALES ALIMENTENT LA CRISE DU LOGEMENT

Les politiques d'urbanisme déléguées aux maires depuis 1981, soutenues par la dérégulation des rapports locatifs à partir de 1986, ont produit des programmes d'urbanisme de gentrification, déplaçant et éloignant les catégories populaires des centres urbains (centrifugeuse sociale), jetant toujours plus de ménages dans la grande précarité.

Les communes et les collectivités territoriales, pour beaucoup, ont joué un rôle prépondérant et bénéficié avec l'État de la manne fiscale tirée du logement cher et de la spéculation (taxe foncière, droit de mutation...). On observe aussi que les impôts locaux sont moins chers dans les villes bourgeoises que dans les communes populaires car il y a moins de dépenses sociales (écoles, cantine, sport, loisirs...). Les considérations relatives au budget municipal ont donc renforcé l'urbanisme de gentrification.

Aux programmes de « valorisation » des centres urbains et des quartiers anciens ont succédé les opérations de rénovation des quartiers HLM et des quartiers populaires anciens dans les banlieues, avec l'aide de l'État et du 1% logement, ANRU... Dans tous les cas, l'habitat des classes populaires est visé.

Quelques mesures de correction ont été adoptées depuis 40 ans, trop faibles pour enrayer la montée en puissance de la crise du logement, de la spéculation et des politiques urbaines « d'épuration sociale ».

En parallèle, la non intégration dans les PLU-I d'espaces dédiés à l'habitat mobile et réversible nie le droit d'habiter à tout un segment de la population. Le droit à la vie privée dans les Foyers de travailleurs migrants est bafoué, et les solidarités collectives mises en place par les résidents sont remises en cause (cuisine collective, gestion des salles de réunion...).

Dans ce contexte exceptionnellement dégradé, Droit Au Logement interpelle les candidat.e.s aux élections municipales et propose des mesures pour loger toute la population plutôt que de les laisser s'enfoncer dans l'abîme du mal-logement, du logement cher, des marchands de sommeil et de la rue.

## INDÉPENDANCE POLITIQUE

Droit Au Logement, conformément à sa charte, réaffirme son indépendance à l'égard des organisations politiques. À l'approche des élections municipales, où la question du logement est un sujet central, l'appartenance ou le soutien du DAL ne peut être invoqué par un candidat ou une liste, et de même, les militant.e.s s'engageant sur une liste doivent se démettre en amont de leur mandat au DAL.

Face au ralliement d'une partie de la classe politique aux idéologies portées par l'extrême droite (xénophobie, soutien au milliardaires et aux inégalités, à la spéculation et au logement cher, au sectarisme religieux, au masculinisme...), et à leurs mensonges, le droit à un logement décent, abordable, stable et écologique pour touTEs est menacé de nouvelles régressions.

Droit Au Logement appelle à barrer la route à cette idéologie mortifère, qui a justifié de criminaliser les occupants de logements vacants, qui souhaite jeter à la rue au plus vite des locataires en difficulté, marchandiser le logement social, renforcer la précarité locative et liquider toute forme de protection des locataires et des sans-abris.

# FACE À LA CRISE DU LOGEMENT, DAL DEMANDE CONCRÈTEMENT AUX FUTUR.ES MAIRES DE :

## 1 - Mettre fin aux politiques d'urbanisme ayant pour effet de chasser les classes populaires ou de les empêcher de s'installer :

- Arrêt des opérations ANRU, de requalifications, de changements d'usage, de ventes ou de démolition de logements sociaux ;
- Arrêt des opérations immobilières spéculatives pour promoteurs et investisseurs ;
- Réalisation exclusive de logements sociaux et d'équipements publics lors d'opération de résorption de l'habitat insalubre et relogement des habitants sur place ou dans la commune
- Augmenter d'année en année la part de vrais logements sociaux (PLAI-PLUS) y compris dans les communes où l'objectif loi SRU est atteint ;
- Atteindre au plus vite, pour les retardataires, l'objectif prévu par la loi SRU, de 25% de logements sociaux, en produisant des PLAI et des PLUS, dont ont besoin 80% des demandeurs HLM, répartis dans tous les quartiers
- Dans les Foyers de Travailleurs migrants, résidences sociales ou étudiantes, défendre le respect du droit à la vie privée, maintien des solidarités collectives mises en place par les résidents (cuisine collective, gestion des salles de réunion ...), pas d'expulsion et relogement des hébergés

## 2 - Agir contre le logement cher, la pénurie de logements locatifs, l'essor de la fraude aux règles d'urbanisme et aux rapports locatifs :

- Instaurer l'encadrement des loyers et prise en charge du contrôle et des sanctions
- Bloquer les expulsions par des arrêtés anti-expulsion du maire, en vertu de ses pouvoirs de police, organiser le relogement, renforcer la prévention des expulsions
- Application stricte des lois limitant les locations touristiques et les résidences secondaires et mise en œuvre des sanctions financières et des mesures de compensation
- Bloquer les projets de coliving dans les opérations immobilières
- Lutter contre l'essor des logements indignes, de la découpe sauvage dans les pavillons, et relogement des habitants
- Mettre en place d'un service municipal ou intercommunal du logement doté d'un budget suffisant, afin de protéger les locataires contre la fraude locative, et les aider à faire valoir leurs droits face aux bailleurs fraudeurs
- Mise en place au taux maximum des taxes sur les logements vacants et les résidences secondaires afin de créer de l'habitat permanent
- Respect des quotas de relogement des prioritaires DALO et du 1er quartile sur le contingent municipal et de l'office HLM communal ou intercommunal

## 3 - Prendre des mesures immédiates pour loger les sans-abris au lieu de les chasser vers d'autres communes :

- Réquisition des immeubles de logements et de bureaux vacants de riches propriétaires, de sociétés ou de l'administration, en vertu de leurs pouvoirs de police, pour les sans-abris et les très mal-logés
- Mise à disposition des immeubles et logements communaux vacants
- Interdiction des arrêtés anti-mendicité et du mobilier urbain « anti-SDF » et « anti-jeunes »
- Respect du droit à une domiciliation dans la commune de son choix

## 4 – Un logement digne et décent pour les locataires de l'OPH de la ville, de l'interco, les coopératives HLM et chez tous les bailleurs où la ville est représentée :

- Arrêt des hausses de loyers et des charges, des expulsions, des ventes, des démolitions et des changements d'usager
- Entretien des immeubles et réhabilitations douces sans hausse de loyer avec matériaux écologiques, entretien et réparation des ascenseurs

## 5 – Intégrer la diversité de l'habitat dans les politiques de logement et d'urbanisme :

- Intégrer dans les PLU-I la diversité de l'habitat (habitat mobile, réversible) et le soutien aux projets de leurs usagers (aire d'accueil, terrains familiaux locatifs,...)
- Cesser les expulsions, les destructions de domiciles et la chasse à l'habitat de survie (bidonvilles, cabanes, habitat informel...)

## 6 – Des quartiers conviviaux, accueillants, sains, écologiques :

- Création ou entretien d'espaces de vie dans les quartiers (parc, espace de jeux, culture, services publics...)
- Prioriser les transports en commun, leur gratuité et la mobilité douce sur tout le territoire urbain et rural
- La santé et l'écologie dans les villes pour tous, sans discrimination (réduire les dégagements CO2 des voies de circulation et des zones industrielles, soutenir les réhabilitation thermique, agir contre les métaux lourds et l'amiante dans l'habitat, les PFAS et les pesticides dans l'air et l'eau potable...)
- Rendre les logements et les quartiers accessibles à tou.te.s
- Ramassage des déchets et traitements des nuisibles aux abords de nos immeubles
- Garantir les libertés associatives : mise à disposition de local, domiciliation...
- Défendre l'instauration du droit de vote des résidents locaux étrangers aux élections locales